

## RISQUES EXPLOSIFS INCENDIE

# Stockage, transport, mise en œuvre des explosifs

PUBLIÉ LE 26/09/2024



### Secteur(s)

Bâtiment, Négoce des matériaux de construction, Travaux Publics

### Public visé

Encadrement de chantier,  
Encadrement technique, Personnel d'exécution

### Durée

Pas de durée spécifiée

### Recyclage des compétences

Non

### Environnement de travail

Milieu exposé aux risques d'explosion et incendie

### Opération(s) effectuée(s)

Pyrotechnie et usage d'explosif

### Métiers

Formation transversale à tous les métiers

## Formation

**Détails du public visé :** Tout travailleur assurant le stockage, le transport et la mise en œuvre des explosifs.

## Déroulé de la formation

**Partie théorique :** Oui.

**Partie pratique :** Oui.

**Existence d'un test à l'issue de la formation :** Non.

## Reconnaissance de formation

**Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ?** Attestation d'assiduité.

## Textes de référence

- [Article 4 - Décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment, les travaux publics et les travaux agricoles](#)

Le chef d'établissement organise les activités relatives au stockage, au transport et à la mise en œuvre des produits explosifs. Il doit notamment :

- établir des notes de prescriptions indiquant et commentant les règles à observer. Ces notes sont réunies dans un cahier de prescriptions ;
- établir les plans de tir ;
- assurer la formation du personnel préposé au stockage, au transport et à la mise en œuvre des explosifs ;
- s'assurer que le travail est exécuté selon les prescriptions qu'il a établies ;
- en cas d'accident, d'incident grave ou de manifestations anormales, prendre l'initiative de toutes mesures nécessaires pour la sécurité.

## Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...) ? /**
- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ? Non.**



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/stockage-transport-mise-en-oeuvre-des-explosifs/>